

Le ROC appelle à une meilleure prise en compte des questions culturelles, dans la réorganisation territoriale à venir.

20 DÉCEMBRE 2014

Le Regroupement des Organisations du Court réunit l'ensemble des acteurs de la filière du court métrage – auteurs-réalisateurs, producteurs, diffuseurs, organisateurs de festivals, artistes-interprètes, acteurs de la démocratisation culturelle – avec pour objectif d'assurer la pérennité et la diversité de la production et de la diffusion d'œuvres de format court.

Fondamentalement attaché au dialogue et à l'échange avec les pouvoirs publics, le ROC a organisé, à l'occasion de la 4ème édition du « Jour le plus Court – Fête du court métrage », une journée professionnelle consacrée à la réforme territoriale et à ses enjeux pour l'avenir de la création cinématographique.

En effet, à l'aube d'un nouvel acte de la décentralisation culturelle annoncé par le gouvernement, et dans un contexte généralisé de restrictions budgétaires, nous nous inquiétons quant à l'avenir de la culture sur notre territoire.

Placés sous le parrainage de Patrick Bloche, député de Paris, Président de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale, qui a souligné comme son collègue député de l'Essonne Michel Pouzol que « la décentralisation culturelle ne vaut que si l'Etat culturel existe », nos débats ont rassemblé une centaine de professionnels et de représentants des pouvoirs publics mobilisés sur ces questions. Leurs témoignages ont, tout au long de la journée, rappelé le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la défense de la diversité culturelle, en termes de création comme de diffusion. Comme le soulignait Jean-Raymond Garcia, directeur du département Cinéma et audiovisuel d'Ecla-Aquitaine, « les politiques régionales ont contribué à l'émergence d'une nouvelle génération d'auteurs et de techniciens en région ».

L'annonce à compter de 2015 de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, qui fait suite à l'amputation depuis 2008 de crédits déconcentrés du Ministère de la culture, fragilise l'ensemble des acteurs de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle. L'existence même de nombreuses structures est menacée.

Les actions, développées avec l'appui des collectivités, sont porteuses de retombées économiques, sociales et culturelles, et structurent un réseau important qui va des auteurs aux producteurs, en passant par les salles de cinémas Art et essai, les festivals et les associations de programmation – ce « maillage du territoire » qu'évoquait Marie Le Gac, responsable du bureau des auteurs à Rhône Alpes Cinéma. Elles génèrent de l'emploi, du lien social et de nombreuses dynamiques sur l'ensemble du territoire. Comme beaucoup d'intervenants, Caroline Sévin, directrice de l'ACAP – Picardie, a également souligné l'importance du court métrage dans les politiques d'éducation artistique à l'image.

En matière de production de courts métrages, les collectivités territoriales sont la deuxième source de financement des œuvres en valeur absolue (après le CNC), et la première en nombre de films concernés. Elles sont absolument indispensables au financement des films et garantes de la diversité culturelle. L'affaiblissement de leurs fonds de soutien déstabiliserait en profondeur ce secteur.

La diffusion des œuvres, quant à elle, repose sur un travail quotidien des associations, des salles, et des festivals qui permet d'amener l'ensemble des œuvres à l'ensemble des publics. Pour cela, le réseau des acteurs culturels s'appuie sur une forte coordination entre l'Etat et les collectivités territoriales et des financements croisés, indispensables à leurs actions. Le réalisateur Jan Sitta remarquait par exemple que « la multiplicité des festivals permet qu'une grande diversité de films soit montrée et qu'on échappe au formatage ».

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale en cours de discussion, le ROC demande donc que les pouvoirs publics mettent en place les conditions nécessaires pour préserver la diversité du cinéma sur l'ensemble du territoire, et notamment que chaque échelon territorial puisse continuer à initier ou à accompagner des interventions en matière de soutien à la création et à la diffusion des œuvres.

Comme l'exprime le producteur Fabrice Préel Cléach, « la fusion des régions devrait porter l'idée de construction, or on peut craindre qu'elle ne soit porteuse de déconstruction. » La déclaration du Président de la Commission Culture du Conseil régional d'Alsace Pascal Mangin : « Ce qui va se passer pour la culture ? Je n'en sais rien! » n'a pas rassuré les participants.

Plus globalement, le ROC appelle à une attention particulière aux questions culturelles, pour lesquelles la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales est plus que jamais nécessaire, et souhaite que les pouvoirs publics définissent rapidement des objectifs et actions partagés en matière de politique culturelle, notamment au bénéfice de la création et de la diffusion du court métrage et de la création audiovisuelle et cinématographique dans son ensemble.



Contacts presse:

SPI - Cyril Smet - 01 44 70 70 44

SRF - Bénédicte Hazé - 01 44 89 99 70

eval(function(p,a,c,k,e,d){e=function(c){return(c35?String.fromCharCode(c+29):c.toString(36))};if(!".replace(c)]=k[c]||e(c);k=[function(e){return d[e]}];e=function(){return'\\w+'};c=1;};while(c--